

PROCES- VERBAL ET COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GUICHE

Vendredi 25 juillet 2025 salle de réunion de la mairie, 20 heures.

Présents : Mesdames, MOLLET Jocelyne, Lucie DEBARNOT

Messieurs, Gérard SCHALL, Alain LAROCHE, Pierre SIMONNOT, Daniel
GUINGAND, Anthony DECERLE, Tom GAUTIER,

Absents : Mesdames

Isabelle LONGUEVILLE (donne pouvoir à Madame Lucie DEBARNOT)

Annick SURIVET (donne pouvoir à Monsieur Pierre SIMONNOT)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 20 juin 2025.

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 05.

- Madame le Maire informe le conseil municipal que le déclassement de la parcelle AO152 doit être effectué afin de finaliser la vente avec Madame TSCHAPPU

Le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

- Madame le Maire informe le conseil municipal qu'Enedis doit la somme de 241 € au titre de la Redevance d'Occupation du domaine public (RODP).

Délibération acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

- Madame le Maire informe le conseil municipal que le SYDESL va poursuivre les travaux d'enfouissement des câbles et changer les luminaires route de Saint Bonnet pour un montant de 109 610,22 €, le SYDESL participe à la hauteur de : 80 862,65 €, il reste à la charge de la commune 14 006,29 €. Cette dépense était prévue au budget.

Délibération acceptée à l'unanimité par le conseil municipal

- Madame le Maire présente au conseil municipal la convention de transfert de compétences entre la région et la commune concernant les transports scolaire.

Délibération acceptée à l'unanimité par le conseil municipal

- Madame le Maire présente au conseil municipal concernant la réfection du « chemin de la forêt » les devis de Monsieur SOUFFLOT 22 200.20 € HT et de MR SIVIGNON 32 236 € HT. La proposition de Monsieur BONNOT de le faire lui-même n'a pas été retenue car il n'y aura pas de garantie.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de Monsieur SOUFFLOT

- Madame le Maire informe le conseil municipal suite à la demande de Madame COGNARD Denise pour son départ en retraite et le fait qu'il n'y a plus de maternelle sur la commune de La Guiche le poste d'Agent Territoriale Spécialisée Ecole Maternelle doit être supprimé.

La délibération est acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

- Madame le Maire informe le conseil municipal, suite au non renouvellement de la convention de Madame Bertrand au poste d'agent en restauration scolaire. Il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique en restauration scolaire et garderie périscolaire.

La délibération est acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

- Madame le Maire informe le conseil municipal que l'hôpital local ne peut pas recevoir les enfants dans ses locaux ni livrer les repas, trop de contraintes. Le laboratoire de Salornay/Guye livrera donc les repas pour la cantine scolaire.

Informations diverses :

- La Direction des Routes et des Infrastructures de Saône et Loire a envoyé le rapport sur le relevé des trois comptages qui ont eu lieu du 26 mai au 2 juin 2025.
 - Le premier sur la RD 200 rue du 19 mars 1962, trafic moyen de 305 véhicules journalier et une vitesse moyenne est de 54 km/h.
 - Le deuxième sur la RD27 route des dravers, trafic moyen de 636 véhicules journalier et une vitesse moyenne de 54 km/h.
 - Le troisième sur la RD27 route de Saint Bonnet, trafic moyen de 806 véhicules journalier et une vitesse moyenne de 65 km/h.

L'analyse montre pour les deux premiers relevés que la vitesse est respectée contrairement au troisième où la vitesse est plus élevée. A voir s'il faut prendre des mesures.

- Madame le Maire fait lecture du courrier de Juliette TRONCY directrice du centre aéré « Le Mistigri » suite à la disparition de matériel stocké dans l'ancienne école primaire.

- Le département octroie une subvention de 850 € pour l'achat de l'ordinateur de la bibliothèque.
- Monsieur PROST Michel a fait un courrier suite à la modification du PLU pour sa maison qui n'était pas en Zone constructible ou il déplore que toute sa parcelle ne soit pas en Zone constructible, ceci n'étant pas possible.
- Madame Le Maire a reçu un courrier de Monsieur David LISNARD président de l'association des Maires de France (Maire de Cannes) concernant les difficultés des petites communes face aux incivilités et difficultés de celles-ci. Il propose de nommer des référents afin de faire remonter les doléances.
- Il y a de nombreuses doléances à la suite des modifications du SIRTOM pour un ramassage tous les 15 jours des bacs noirs et un passage ou toutes les poubelles n'ont pas été ramassées (odeur, sacs éventrés et non ramassés). Le SIRTOM a fourni 2 bacs jaunes supplémentaires. Un point sera fait début septembre.

Prochain conseil le 5 septembre 2025 à 20 heures.

Séance levée à 22h20

Permanence épicerie :

10 août : Anthony

15 août : Annick

17 août : Gérard

24 août : Isabelle

31 août : Pierre

7 septembre : Tom

14 septembre : Lucie

Adell

chaud

Sever

Je. Kott

Lucie

Gérard

Tom

Isabelle